

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

BPIFRANCE ENTREPRISES 3 FCPR – PARTS A1

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et à le comparer à d'autres produits. Le présent document concerne uniquement les parts de capitalisation du produit d'investissement. Le Document d'Informations Clés relatif aux parts de distribution est également disponible.

Produit

Nom du produit	Bpifrance Entreprises 3 (le "Fonds")
Nom de l'initiateur du PRIIP	Bpifrance Investissement
ISIN	Part A1 : FR001400QF90
Site web de l'initiateur du PRIIP	https://fonds-entreprises.bpifrance.fr/
Pour toute question :	Contactez par téléphone +33 1 83 62 80 12 ou email fonds-bpifrance@tyliainvest.com
Nom de l'autorité compétente	L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») est chargée du contrôle de Bpifrance Investissement en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Nom du gestionnaire	Bpifrance Investissement, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil, sous le numéro 433 975 224, agréée en France et réglementée par l'AMF, sous le numéro GP - 01006 (la « Société de Gestion »).
Date de production du document d'informations clés	18/09/2024

AVERTISSEMENT Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Bpifrance Entreprises 3 est un fonds commun de placement à risques (FCPR).

Durée : Sept (7) ans à partir du premier jour de la période de souscription du Fonds, soit une date d'échéance du Fonds au : 18 septembre 2031, sous réserve d'éventuelles prorogations de la durée de vie du Fonds qui peut être prorogée de trois (3) périodes successives d'une (1) année chacune à la discrétion de la Société de Gestion. Les porteurs de parts du Fonds ne peuvent pas demander le rachat de celles-ci par le Fonds pendant la durée de vie du Fonds, sauf cas de rachats exceptionnels prévus dans le règlement du Fonds.

Par ailleurs, la durée de vie du Fonds pourrait aller jusqu'à dix (10) ans si les trois (3) périodes successives d'une (1) année de prorogations étaient décidées par la Société de Gestion.

La durée de détention recommandée est de sept (7) ans.

Période de Souscription : Les Parts A1 du Fonds sont souscrites pendant une période qui débute le 19 septembre 2024 et qui prend fin à la plus proche des deux dates suivantes : (i) le 18 septembre 2025 à 17h00 ou (ii) la date à laquelle le Montant Total Souscrit (« MTS ») (hors Parts P) a atteint 150.000.000 €. La Société de Gestion aura la faculté de mettre fin par anticipation à la Période de Souscription du Fonds notamment si l'objectif de collecte est atteint.

Objectifs : Le Fonds est un produit d'investissement dédié principalement au financement indirect de startups, de petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire (ci-après respectivement les « PME » et les « ETI ») françaises et européennes non cotées (les « Entreprises ») afin d'accompagner leur développement et leur croissance. Géré par Bpifrance Investissement, le Fonds est investi, au plus tard le 30 septembre 2024 (la « Date de Cession »), dans soixante-seize (76) fonds de capital investissement établis en France (ci-après le « Portefeuille de Référence ») (dont trente deux (32) sont des fonds dits « d'innovation » intervenant dans les secteurs du capital-risque et croissance et qui sont notamment dédiés au financement d'Entreprises innovantes et quarante-quatre (44) sont des fonds dits de « capital développement » intervenant dans les secteurs du capital développement, du capital transmission, du capital retournement ou de la mezzanine), sélectionnés suivant les critères détaillés dans le règlement du Fonds, et dont la politique d'investissement est de financer principalement des startups et des PME et ETI françaises et européennes non cotées. Les parts des fonds composant le Portefeuille de Référence ont été acquises au plus tard à la Date de Cession auprès de fonds professionnels de capital-investissement gérés par la Société de Gestion, ou par d'autres entités du groupe Bpifrance (les « Cédants »). Ces cessions ont été réalisées au plus tard à la Date de Cession après agrément du Fonds par l'AMF. Dans une moindre mesure, le Fonds pourra également investir dans des parts ou actions de fonds d'investissement non identifiés à ce jour, ayant principalement une stratégie de capital-développement (le « Portefeuille Primaire »), les fonds du Portefeuille de Référence et ceux du Portefeuille Primaire étant ci-après désignés collectivement les « Fonds du Portefeuille », à savoir des fonds d'investissement investis principalement en titres de capital ou donnant accès au capital d'Entreprises dans le cadre d'investissements primaires, c'est à dire dans le cadre d'une souscription initiale aux parts ou actions des fonds du Portefeuille Primaire, lesdites parts ou actions étant libérées de manière progressive ou intégralement lors de leur souscription. Les investissements du Fonds dans le Portefeuille Primaire pourraient représenter environ vingt pourcent (20%) du MTS. L'actif du Fonds est constitué (i) majoritairement de parts de fonds de capital-développement ou d'innovation non gérés par la Société de Gestion, (ii) de parts ou actions des fonds composant le Portefeuille Primaire et (iii) d'un fonds géré par la Société de Gestion. Dans le but de construire un portefeuille diversifié, le Fonds pourra réaliser des Investissements dans les fonds du Portefeuille Primaire aux côtés du FPCI FFI VI ou de son fonds successeur, respectivement à hauteur de 90% et 10%, comme suit : (i) dans le cas où le MTS est égal ou supérieur à 120 millions d'euros et jusqu'à 135 millions d'euros (inclus), dans la limite d'un montant de trois (3) millions d'euros pour le Fonds, et (ii) dans le cas où le MTS excéderait 135 millions d'euros (exclus), dans la limite d'un montant de cinq (5) millions d'euros pour le Fonds. Le Fonds pourra réaliser des Investissements dans les fonds du Portefeuille Primaire dont l'objet est d'investir dans une seule Entreprise en co-investissement (les « Fonds de Co-Investissement Passif ») avec le FPCI FFI VI ou son fonds successeur à hauteur de 10% dans la limite d'un montant d'un (1) million d'euros pour le Fonds, à condition que (i) cet investissement soit du capital développement, (ii) la durée de vie telle qu'elle figure dans la documentation des Fonds de Co-Investissement Passif soit alignée avec la durée de vie du Fonds, (iii) le Fonds FFI VI ou un de ses fonds prédécesseurs soit déjà investisseur dans un fonds de capital investissement géré ou conseillé par la même société de

gestion que celle gérant le Fonds de Co-Investissement Passif.

Le Fonds a pour objectif de réaliser un taux de rendement interne (TRI) annuel net cible de huit pourcent (8%) pour les parts A1. Cet objectif a été établi par la Société de Gestion notamment sur la base d'hypothèses de distributions futures pour chacun des soixante-seize (76) fonds du Portefeuille de Référence qui composent une quote-part majoritaire du portefeuille du Fonds. Ces hypothèses ne constituent en aucun cas un engagement de la Société de Gestion concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds. En effet, il s'agit d'hypothèses établies sur la base des performances passées qui ne sauraient préjuger des performances futures. La performance du Fonds dépendra en grande partie du succès du Portefeuille de Référence, du Portefeuille Primaire et des Entreprises dans lesquelles ils sont investis. Il est important de noter que le Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie en capital.

Capitalisation : Les distributions aux Parts A1 ne pourront intervenir à compter du lendemain de la cinquième (5) année suivant celle de la fin de la Période de Souscription. Avant cette date, les sommes distribuables et répartitions d'actifs auxquels les Parts A1 pourraient ouvrir droit avant l'expiration de cette période seront capitalisées. Ces sommes seront inscrites sur un compte ouvert au nom du Fonds dans les livres du Dépositaire et demeureront bloquées pendant la période restant à courir jusqu'au terme de l'engagement de conservation des Parts A1, étant précisé que tout produit de placement le cas échéant associé à ces sommes sera attribué aux Parts A1. Les sommes correspondantes ne seront pas productives d'intérêts.

La phase d'investissement sera de 12 mois à compter de la date de Constitution du Fonds. La phase de désinvestissement commencera au plus tard au cours du troisième exercice du Fonds et la liquidation s'achèvera dans les quatre années suivantes, sous réserve de prorogation de la Durée du Fonds, soit au plus tard le 18 septembre 2034. Pendant la liquidation, la Société de Gestion procédera à la cession des actifs du Fonds et au remboursement des parts. Les produits et plus-values du Fonds feront l'objet d'une distribution finale aux investisseurs conformément aux règles décrites dans le règlement du Fonds.

Investisseurs de détail visés : Les investisseurs de détail visés sont concernant les Parts A1 : personnes physiques résidentes fiscales françaises.

Dépositaire : CACEIS Bank (le « **Dépositaire** »)

Où trouver la documentation du produit ? Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le règlement du Fonds. Le règlement, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel, la dernière composition de l'actif semestrielle sont mis à disposition gratuitement, sur demande expresse du porteur adressée à Tylia Invest, distributeur non exclusif et en charge notamment de la gestion du passif, soit par email à l'adresse électronique suivante : fonds-bpifrance@tyliainvest.com, soit sur la plateforme <https://fonds-entreprises.bpifrance.fr>. Ils sont rédigés en langue française.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment sur la valeur liquidative : Bpifrance Investissement établit les valeurs liquidatives des parts du Fonds semestriellement dans les conditions détaillées à l'article 14 du règlement du Fonds. Les valeurs liquidatives des parts les plus récentes sont publiées et elles sont communiquées à tous les porteurs de parts qui en font la demande expresse à Tylia Invest soit par email à l'adresse électronique suivante : fonds-bpifrance@tyliainvest.com, soit sur la plateforme <https://fonds-entreprises.bpifrance.fr>.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de vie du Fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation. Il permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance (sauf cas de rachats exceptionnels visés dans le règlement du Fonds). Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement vos parts du produit, ou de devoir les vendre à un prix qui influera sensiblement le montant que vous percevrez en retour. Compte-tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du Fonds, la Société de Gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du Fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Ce produit est dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds se situent à un niveau élevé et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que la capacité du Fonds à vous restituer les sommes que vous avez investies en soit affectée. Le portefeuille du Fonds étant principalement constitué de parts ou actions de fonds de capital-investissement qui sont eux-mêmes investis principalement dans des actifs non cotés, ce produit présente un risque élevé de perte en capital et un caractère non liquide. Aussi, le Fonds étant un FCPR, la case 6 apparaît comme étant la plus pertinente pour matérialiser le degré de risque sur l'échelle de risque de l'indicateur synthétique.



Les risques énumérés ci-après sont les risques matériellement pertinents pour le présent Fonds non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

des Fonds du Portefeuille non cotés eux-mêmes investis principalement dans des entreprises non cotées dont les titres sont peu ou pas liquides. Ces dernières peuvent être plus petites que les sociétés cotées, plus vulnérables aux changements technologiques et de marché et dépendent bien souvent des qualités professionnelles et de gestion d'une équipe managériale réduite.

• **Risque lié aux gérants des Fonds du Portefeuille :** La Société de Gestion n'aura pas la maîtrise de la mise en œuvre de la politique d'investissement des Fonds du Portefeuille ni des décisions d'investissements et/ou de désinvestissements prises par les gestionnaires des Fonds du Portefeuille. Le succès de chaque Fonds du Portefeuille est substantiellement dépendant de son gestionnaire et de son équipe d'investissement. Les Fonds du Portefeuille sont gérés par des sociétés et des équipes qui, en cours de vie du Fonds, peuvent connaître des difficultés de toute nature (difficultés financières, départ de membres de l'équipe, etc.) qui peuvent entraîner une baisse de la valeur des parts ou actions des Fonds du Portefeuille et donc du Fonds. La cessation de participation à la gestion d'un Fonds du Portefeuille d'un ou plusieurs membres de l'équipe d'investissement du Fonds du Portefeuille concerné pourrait également impacter la performance du Fonds du Portefeuille.

• **Risque de contrepartie et risque de taux :** Bien que le Fonds ne réalise en principe aucun investissement dans des instruments financiers à terme, les Fonds du Portefeuille pourraient être investis dans ce type d'instruments. Le risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme renvoie dans ce cas d'une part à la contrepartie qui ne tiendrait pas ses engagements vis-à-vis des Fonds du Portefeuille et d'autre part à un risque de taux lié aux instruments financiers en cas d'évolution défavorable des taux pour les Fonds du Portefeuille.

Cette liste n'est pas exhaustive. Une liste plus détaillée des facteurs de risques est fournie à titre d'information à l'article 3.6 du règlement du Fonds.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Il est précisé que le Fonds entre dans le champ des PRIIPs de catégorie 1.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Il n'est pas possible de sortir de ce produit (sauf cas de rachats exceptionnels visés dans le règlement du Fonds). Si vous sortez de l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous subirez des coûts supplémentaires.

Période de détention recommandée 7 ans Scénario de performance pour un investissement de 10 000 EUR en Parts A1 (parts de capitalisation)		
Scénarios	Si vous sortez après 7 ans (période de détention recommandée, hors prorogations)	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 352 EUR
	Rendement annuel moyen	-17%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 258 EUR
	Rendement annuel moyen	-1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 884 EUR
	Rendement annuel moyen	8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	19 827 EUR
	Rendement annuel moyen	14%

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les quatre scénarios de performances sont calculés sur la base de nos modèles internes qui répliquent la stratégie du Fonds orientée principalement dans des investissements dans des fonds de capital développement en France et en Europe. Ces séries de données sont issues des bases de Bpifrance, en 2024.

Que se passe-t-il si Bpifrance Investissement n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Scénarios	Si vous sortez après 7 ans (hors prorogations)	Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.
Coûts totaux	2 240 EUR	Nous avons supposé :
Incidence des coûts annuels*	3,20% chaque année	• qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ; • 10 000 EUR sont investis.

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,20% avant déduction des coûts et de 8% après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 7 ans
Coûts d'entrée	Aucun frais d'entrée ne sera facturé aux porteurs de parts à l'occasion de la souscription à des parts du Fonds.	0 EUR
Coûts de sortie	Aucun frais de sortie ne sera facturé aux porteurs de parts à l'occasion de la sortie du Fonds.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,15% TTC par an en moyenne annuelle sur la durée de vie du Fonds, prorogations incluses, du montant total des souscriptions libérées. Ils sont dus par tous les porteurs de parts. Ces frais comprennent notamment : - la rémunération de la Société de Gestion ; - la rémunération du Dépositaire ; - la rémunération du Délégué Administratif et Comptable ; - la rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation dont le Distributeur ; - la rémunération du Commissaire aux Comptes ; - les frais d'administration du Fonds.	2 205 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Non applicable	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de sept (7) ans.

Le Fonds aura une durée de sept (7) ans prorogable trois (3) fois pour une durée d'un (1) an chacune à la seule discrétion de la Société de Gestion.

Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant au moins sept (7) ans (hors prorogations). Pendant cette durée, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat de vos parts (sauf cas de rachats exceptionnels visés dans le règlement du Fonds). En outre, le transfert des parts du Fonds sera soumis à l'agrément discrétionnaire de Bpifrance Investissement et aux restrictions prévues par les dispositions du règlement du Fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute précision ou réclamation concernant une souscription, nous vous invitons à vous adresser à Tylia Invest, soit par email à l'adresse suivante : fonds-bpifrance@tylainvest.com, soit par téléphone : +33 1 83 62 80 12. Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF pour toute réclamation à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33153456000.

Autres informations pertinentes

• **COMMISSAIRES AUX COMPTES : Mazars S.A.**

• **SFDR** : Le Fonds est un produit financier qui ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier la documentation légale du produit ainsi que les informations mises à disposition des investisseurs seront communiquées préalablement à toute souscription.

Veillez-vous référer au règlement du Fonds pour toute précision. Lorsque ce Fonds est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.